

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-240

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13354 Situation : Cimetière BILLY
Division : 11 / Carré : F / Allée : 2 - Empl : 4

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame ZGAYA Marguerite domiciliée 6 allée Georges Nadot 28100 Dreux (Eure-et-Loir) mandataire de Madame GIROUX Blanche née GIROUX domiciliée 28120 BAILLEAU-LE-PIN (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 11390 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 21 janvier 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **20 janvier 2075 pour une durée de cinquante ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/235 du 28 septembre 2023.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

12 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231212-DEC2023-240-AU
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de mise en ligne : 15/12/2023

Document certifié exécutoire

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage le

pour le Maire,
L'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ